

SURPOPULATION CARCÉRALE

L'Ordre des avocats vaudois dénonce des conditions de détention «indignes»

JÉRÔME CACHIN

«Des cellules très exigües, ne comportant pas le moindre jour, avec pour seul aménagement une toilette à la turque, sans le moindre accès à des livres ou autres objets. On peut les comparer à des cachots.» C'est en ces termes que l'Ordre des avocats vaudois (OAV) décrit les cellules de la zone carcérale de la police cantonale à la Blécherette, et celles de l'Hôtel de police de Lausanne. Ces mots figurent dans une lettre envoyée hier au Conseil d'Etat, comme le révèle l'ATS.

Ces conditions de détentions sont «illégales» lorsqu'elles dépassent 48 heures, poursuit la lettre. Et c'est «constamment» le cas, jusqu'à «plus d'une semaine». La situation est contraire aux règles européennes qui précisent que «les conditions de détentions doivent satisfaire aux exigences de respect de la dignité humaine, notamment en ce qui concerne l'espace au sol, le volume d'air, l'éclairage et l'aération. La situation n'est donc pas digne

de notre pays (...).» Les promenades y sont difficiles, voire impossibles, de même que l'hygiène ou les visites médicales. Exemple: vendredi dernier, un avocat a dû intervenir pour qu'un prévenu puisse se doucher. L'homme a été interpellé le lundi 20 août et se trouvait depuis lors en zone carcérale.

En mai dernier, les Juristes progressistes tiraient déjà la sonnette d'alarme. Pas moins de 48 personnes avaient été placées en détention provisoire dans les locaux des polices plus de 48 heures, certaines jusqu'à 7 ou 8 jours, admettait le gouvernement. La ministre Béatrice Métraux qualifiait alors la situation d'«exceptionnelle» durant les week-ends de Pâques et de l'Ascension. En outre, le gouvernement annonçait la création de 23 nouvelles places d'ici à la fin juin «par la transformation de locaux existants». Les zones carcérales des deux polices ne devaient plus servir à la détention provisoire. Or depuis, les conditions

connaissent une «dégradation alarmante», estime l'OAV.

«Aujourd'hui, nous sommes dans la même situation qu'au printemps», confirme Anthony Brovarone, chargé de communication du Service pénitentiaire. «Le pic de surpopulation carcérale était passé. Ensuite, il est remonté. Les mesures prises ont consisté à doubler, voire tripler les capacités de certaines cellules: 23 places ont été créées. Elles sont toutes occupées. Aujourd'hui, à nouveau la zone carcérale de la Blécherette et les cellules de l'Hôtel de police de Lausanne sont pleines. Nous avons véritablement atteint le seuil maximal.»

L'OAV demande au gouvernement de «prendre sans délai les mesures nécessaires» pour que les conditions redeviennent «licites et décentes». Il suggère en outre la tenue d'états généraux car l'insuffisance de moyens pour la justice et la police «entraîne une augmentation sensible de la durée moyenne de la détention provisoire». I